

**PV DE SEANCE**

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	(AP) Pouvoir donné à : (R) : retard	Reçu le :
BERTHOMIEU Stéphane	X						
RIBAUT Jean-Pierre (1 <sup>er</sup> adjoint)	X						
ROGNARD Isabelle (2 <sup>ème</sup> adjointe)	X						
LAISSARD Jean-Louis (3 <sup>ème</sup> adjoint)	X						
MORLOT Michel (conseiller délégué)	X						
TOMAS Sandrine (conseillère déléguée)	X						
BAISE METRAL-GROGNET Elisabeth	X						
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MOUREAU Fernanda					X	Pouvoir à VIRET Pierre	18/03/25
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé	X						
PAQUIER Martine					X	Pouvoir à BERTHOMIEU Stéphane	18/03/25
PETIT Cyrielle	X						
VIRET Pierre	X						

Public : **M. Jacques CHIROUZE (Le progrès)**

- Approbation du Procès-Verbal du 18/02/2025
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Avis sur le projet d'unité de méthanisation à St Jean Le Vieux de la SAS BIO ENERGY BUGEY - Délibération
- Tarifs des services périscolaires- Délibération
- Approbation du compte financier unique - Délibération
- Informations et questions diverses

**Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h06 par Monsieur le Maire.  
M ODET Hervé a été nommé secrétaire de séance.**

**OBSERVATION SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu n° 02/2025 de la séance du 18 février 2025 soumis au vote est **adopté à l'unanimité** et sera publié sur le site de la Commune (une version papier est consultable en mairie).

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Arrêtés 2025-02-24-012 : circulation fermée chemin de Monthieux le 25 février 2025 pour l'abattage et l'élagage d'arbres.

Arrêtés 2025-03-14-013 : circulation temporairement alternée chemin du Pontet du 17 mars au 13 avril 2025 pour permettre le recalage d'un support et l'implantation de deux supports télécom.

Devis :

- Entretien de voiries : passages rotor et épareuse sur la commune (12 365€), application produits phytopharmaceutiques (1 440€), signalisation verticale et horizontale (3 900€), pose de blocs de pierre à l'entrée du lotissement « le petit pont » (380€)
- Salle des fêtes : diagnostic amiante et plomb avant travaux (1 250€)
- Cantine : déplacement disjoncteur (325€)
- Forêt : entretien du périmètre géré par l'ONF (2 630€, programme d'actions 2025 approuvé lors du conseil de février)
- Étang : réparation fuite, curage et création de fossés (6 550€)
- Cimetière : réfection des allées (6 440€)
- Feu d'artifice de la fête du plan d'eau le 21 juin (1 200€)

#### DELIBERATION 2025-03-006

**OBJET** : Avis sur le dépôt de dossier d'installation classée par la SAS BIO ENERGIE BUGÉY

Monsieur le Maire informe que la préfecture nous transmet une demande d'enregistrement par la SAS BIO ENERGIE BUGÉY d'un dossier pour l'exploitation d'une unité de méthanisation à Saint-Jean-Le-Vieux (01) avec le plan d'épandage des digestats du méthaniseur.

Etant dans le périmètre et/ou concernée par le plan d'épandage du digestat, la commune est sollicitée pour donner son avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les propositions formulées,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral fixant les modalités de consultation du public concernant la demande d'enregistrement présentée par la SAS BIO ENERGY BUGÉY pour l'exploitation d'une unité de méthanisation à Saint-Jean-le-Vieux,

Après avoir entendu l'exposé du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à la majorité**,

8 POUR

0 CONTRE

7 abstentions (M. LEQUEUE O, M. VIRET P et pouvoir de M<sup>me</sup> F MOUREAU, M<sup>me</sup> ROGNARD I, M. NAVEAU V, M<sup>me</sup> BAISE METRAL- GROGNET E, M. RIBAUULT JP)

- **DONNE** un avis favorable au projet précité.

#### DELIBERATION 2025-03-007

**OBJET** : Tarifs des repas servis à la cantine scolaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2009 - 553 du 15 mai 2009,

Vu la délibération 2023-04-013 fixant les tarifs de la cantine

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil en date du 4 mai 2021 de reprendre la gestion de la cantine scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2021 avec un tarif de repas à 4,30€.

Il rappelle à l'assemblée le décret n° 2009-553 du 15 mai 2009 n'encadrant plus le prix des repas des élèves de l'enseignement public. La collectivité peut le fixer librement sous réserve que le prix facturé soit inférieur au prix de revient.

Il rappelle la révision annuelle du prix du repas faite en 2023 modifiant le tarif à 4.60 € le repas.

Lors de la réunion du conseil le 18 février 2025, une analyse des coûts de gestion de la cantine a été présentée et fait apparaître un coût de revient du repas à 6.03 €.

Chaque année ce prix est révisable, la commune entend ajuster la hausse nécessaire des tarifs destinée à compenser une partie de l'augmentation des coûts tout en minimisant l'impact sur les familles.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif des repas de 0.40€ soit un tarif de repas à 5.00€.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les propositions formulées,

Après avoir entendu l'exposé du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

- **DECIDE** de fixer le prix de la cantine à 5.00 euros par repas dès la nouvelle année scolaire.
- **PRECISE** que la modification des tarifs entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### DELIBERATION 2025-03-008

**OBJET** : Vote du Compte Financier Unique 2024 (CFU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14, relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du CFU.

Monsieur le Maire explique que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L 1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le CFU :

- Rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote
- Apporte une information enrichie grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaires et d'informations patrimoniales
- Simplifie les procédures via la démarche de dématérialisation

Après avoir entendu l'exposé du Maire.

Monsieur le Maire s'étant retiré et n'étant pas comptabilisé dans les membres autorisés à voter, le Conseil Municipal, provisoirement présidé par M. RIBAUT Jean-Pierre, 1<sup>er</sup> Adjoint, doyen d'âge du conseil, désigné à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2024 dont les résultats sont les suivants :

## Résultat de clôture de l'exercice 2024

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Résultat reporté de l'exercice 2023	68 489,54 €	350 679,44 €	627 486.35 €
<b>EXERCICE 2024</b>			
RECETTES	348 590, 67€	625 123, 20€	973.713.87
DEPENSES	236 492, 11€	505 538, 81€	742 030.92
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2024</b>	<b>112 098.56€</b>	<b>119 584.39€</b>	<b>231 682.95</b>
<b>RESULTAT CUMULE DE CLOTURE 2024</b>	<b>180 588,10 €</b>	<b>470 263,83 €</b>	<b>650 851.93</b>
RESTE A REALISER RECETTES	171 143,00 €		171 143,00 €
RESTES A REALISER DEPENSES	465 000,00 €		465 000,00 €
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>- 113 268,90 €</b>	<b>470 263,83 €</b>	<b>356 994.93 €</b>

### DELIBERATION 2025-03-009

**OBJET** : Affectation des résultats de l'exercice 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales confiant à l'assemblée délibérante l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice, ce résultat devant en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé ce qui suit :

Le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 470 263.83 € et un excédent cumulé d'investissement de 180 588.10 €.

Compte tenu de l'état des restes à réaliser, détaillé ci-dessous :

RAR Dépenses : 465 000 €

RAR Recettes : 117 143 €

Le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser, fait ressortir un besoin de financement de 113 268.90 €.

Il convient donc d'affecter une partie du résultat cumulé de la section de fonctionnement :

- à la section d'investissement :

Recettes article 1068 : 113 268.90 €

- à la section de fonctionnement :

Recettes article 002 : 356 994.93 €

Et d'affecter le résultat de l'exercice 2024 en section d'investissement :

Recettes article 001 : 180 588.10 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

### Section de fonctionnement :

Recettes article 002 : 356 994.93 €

### Section d'investissement :

Recettes article 001 : 180 588.10 €

Recettes article 1068 : 113 268.90 €

## DELIBERATION 2025-03-010

**OBJET** : Attribution appartement n°2 – 44 place de l'église

Monsieur le Maire explique que l'appartement N°2 est vacant depuis fin 2024 et que des travaux de rafraîchissement ont été réalisés par l'agent technique de la commune.

La commission « logement » a retenu la demande de M. VIGNE Aymeric pour la reprise de cet appartement au 1<sup>er</sup> avril 2025.

Après avoir entendu l'exposé du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** l'appartement n°2, 44 place de l'église, à M. Aymeric VIGNE.
- **FIXE** le loyer mensuel à 490 euros.
- **AUTORISE** M. le Maire à établir le contrat de location.

## EXTENSION DE LA ZONE « ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) »

Monsieur le Maire rappelle la présentation lors du conseil municipal du 10 décembre 2024 du projet de plan de gestion stratégique de l'étang de la Combe, recensé comme zone humide.

Les représentants de la CCDSV ont été conviés à la prochaine réunion du conseil municipal (15 avril 2025) afin de revoir les trois scénarios possibles, puis de choisir une orientation d'aménagement de restauration du plan d'eau sous la maîtrise d'ouvrage de la CCDSV et de statuer sur la demande de labellisation « Espaces Naturels Sensibles » par le Département de l'Ain.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### - **Projet d'aménagement phase 2 – Le petit pont :**

Lors de la réunion du conseil de février 2025, après une rencontre de membres de la commission travaux avec l'aménageur de la phase 2, les demandes suivantes lui ont été faites :

- Réduction à 23 parcelles, contre les 25 proposées
- Réalisation de voiries de tailles identiques à celles de la phase 1, celles-ci étant à sens unique l'aménageur les prévoit plus étroites.

La commune reste en attente de dépôt du permis d'aménager.

### - **Diagnostic amiante salle des fêtes (Maire) :**

Les prélèvements ont été réalisés le 27 février 2025, la commune reste en attente des résultats d'analyse.

### - **Vidéoprotection (Maire) :**

La pose du système de vidéo protection a été réalisée en partie du 27 au 31 janvier 2025, il manque à ce jour les alimentations électriques à la salle des fêtes et route d'Ambérieux-en-Dombes qui devraient être réalisées fin avril par la RSE. Le système n'est donc actuellement pas en service.

- **Cantine (M. Jean-Louis LAISSARD) :**

Le conseil donne un avis favorable à la demande de devis pour le remplacement de la porte menant à la cave du local communal situé à proximité et actuellement loué à un habitant : devis en attente.

- **Porte d'entrée mairie (Maire) :**

Le conseil donne un avis favorable à la commande d'une porte pour le remplacement de celle de la mairie suite au devis d'un montant de 3 342 €.

- **Nouveaux arrivants (Maire) :**

Après la proposition par Madame Elisabeth BAISE METRAL-GROGNET d'organiser un accueil pour les nouveaux habitants du village, il sera distribué une fiche avec le prochain Thuri'mag pour que les nouveaux habitants se signalent.

Il est proposé d'organiser le 17 mai 2025 la réunion d'accueil à 9h00 puis d'enchaîner avec une réunion publique à laquelle pourraient être conviés : la société Lease Protect (vidéo protection), la CCDSV, l'office de tourisme ...

Il est demandé aux membres du conseil de travailler à des propositions de sujets à aborder.

- **Illuminations (M. Jean-Louis LAISSARD) :**

Le contrat de location étant arrivé à son terme, les illuminations détenues depuis quatre ans ont été retournées à l'entreprise « BLACHERE ILLUMINATIONS » qui a fait des propositions de nouvelles décorations qui seront louées durant les quatre prochaines années.

Le choix fait par le conseil municipal des jeunes se porte sur des motifs en forme d'étoile.

- **Cinéma en plein-air (Maire) :**

La date retenue pour la prochaine séance de cinéma en plein-air est le 4 juillet 2025.

Le film choisit par le conseil municipal des jeunes est : « Un petit truc en plus ».

- **Statue de Saint-Christophe – restitution par Le département (MAIRE) :**

La CCDSV souhaitant inscrire dans son programme de restauration la Statue de St Christophe qui appartient à la commune, datant du XVIIème siècle et inscrite aux monuments historiques. Il s'est tenu ce mardi 18 mars :

- Aux archives départementales de Bourg en Bresse (détenant la statue) : une évaluation des restaurations pour estimation financière
- A Saint-Jean-de-Thurigneux : l'étude du repositionnement de la statue dans l'église

- **« Vogue des avants guerre » (MAIRE) :**

Le 13 avril 2025 l'amicale des 10 HP organise une concentration de voitures anciennes avec la possibilité de petit-déjeuner, visite et repas ou de repas seul à la salle polyvalente.

- **CCDSV / Projet de haies et mares (MAIRE) :**

Dans le cadre du marathon de la biodiversité, la candidature de la CCDSV a reçu un avis favorable de l'Agence de l'Eau. Le 19 février, M. Le Maire, M. Michel MORLOT et M. Jean-Pierre RIBault ont rencontré le bureau d'étude en charge d'assister la CCDSV sur ce projet. L'implantation d'une haie au cimetière est programmée pour l'année 2026.

- **CCDSV / Bibliothèque (Isabelle ROGNARD) :**

La bibliothèque faisant partie du réseau des bibliothèques en Dombes Saône Vallée, le 12 avril une rencontre avec la personne référente est organisée pour faire un point sur notre structure et trouver des axes d'améliorations : fond, créneaux d'ouverture, organisation du pôle enfance ...

- **CCDSV / Déchets (Olivier LEQUEUE) :**

Les colonnes enterrées étant en service à la salle des fêtes, M. LEQUEUE demande quand seront enlevées celles devenues obsolètes. M. le Maire questionnera la CCDSV et précise que les racks à vélo seront repositionnés vers le city stade.

Prochaine réunion de conseil :

- 15 avril

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

**La Secrétaire de séance,  
Hervé ODET**



**Le Maire,  
Stéphane BERTHOMIEU**



